

Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Covid-19 : ordonnance du 18 novembre 2020 en matière de copropriété
Crédit. Information précontractuelle de l'emprunteur : attention aux clauses type dans le contrat de crédit
- 10 ENTREPRISE**
Fonds de commerce. Modalités de reprise du fonds de commerce exploité en vertu d'une autorisation d'occupation du domaine public
- 12 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Quasi-usufruit : prédécès du nu-proprétaire et transmission de la créance de restitution aux héritiers de l'usufruitier
- 13 FISCAL**
Impôt sur les sociétés. Minoration de la valeur de l'apport d'immobilisations en vue d'éviter la requalification en libéralité
- 16 RURAL**
Aménagement foncier. La SAFER ne peut préempter séparément des parcelles dont seule la vente en bloc a été autorisée par le juge-commissaire
- 17 PROFESSION**
Juridictions. Covid-19 : textes du 18 novembre 2020 relatifs aux prestations de serment et à l'organisation des juridictions civiles
Notaires. Le Conseil d'État ne remet pas en cause la 2^e carte d'installation libre des notaires

À LA Une

Décret du 20 novembre 2020 instaurant la procuration notariée à distance

Annoncé par le ministre de la Justice au dernier congrès des notaires, et attendu par les praticiens, le décret autorisant la régularisation de procurations authentiques à distance est paru au *Journal officiel* du 21 novembre 2020.

La possibilité de recevoir à distance, expérimentée temporairement lors du premier confinement, est désormais possible de façon pérenne mais pour les procurations seulement. > **LIRE P. 3**

SAFER : nullité de la mise à disposition consentie par l'usufruitier seul

Par un arrêt du 22 octobre 2020, la Cour de cassation décide, dans l'esprit de sa jurisprudence antérieure, qu'en cas de démembrement de propriété, la convention de mise à disposition au profit d'une SAFER doit être consentie par l'usufruitier et le nu-proprétaire. > **LIRE P. 6**